



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Bureau de la Formation pour l'Emploi



Règlement de l'appel à projets PARISFABRIK #7

**Formations professionnelles aux métiers de la transition
écologique :**
**Éco-construction, rénovation énergétique, gestion des
énergies renouvelables et des ressources naturelles,
nouvelles mobilités et mobilités douces, économie circulaire,
fabrication.**

Publication : 18 mars 2024

Date limite des candidatures :

Dépôt pré-projet par mail (facultatif mais conseillé) : 18 avril 2024

Dépôt projet final sur ParisAsso : 15 mai 2024

Contacts : dae-parisfabrik@paris.fr



Table des matières

Contexte	3
Les modalités de ParisFabrik #7	4
1 - Structures éligibles	4
2 - Projets éligibles	5
3 - Publics parisiens éligibles	6
4 - Soutien de la collectivité parisienne	6
5 – L’appellation ParisFabrik	8
6 – Calendrier prévisionnel.....	8
7 – Sélection des projets	8
8 – Modalités de réponse à l’appel à projets	9
9 - Référencement.....	10
10 – Conventionnement et versement de la subvention.....	10
11 – Évaluation des actions et du suivi des publics.....	10
Annexe 1 : Guide de dépôt d’une demande de subvention	11



Présentation

Contexte

La Ville de Paris est engagée pour la transition écologique, notamment à travers son Plan Climat, qui propose 500 mesures pour **atteindre la neutralité carbone en 2050**. La stratégie environnementale de Paris est constituée de plans et dispositifs thématiques, dans les domaines de la construction, l'énergie, la mobilité, l'économie circulaire et l'artisanat.

Pour y parvenir, la Ville de Paris doit remplir de nombreux objectifs dans une logique de ville durable.

Premièrement, celui d'atteindre **100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050**, dont 20 % produites localement. La transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables nécessite pour cela d'**éco-rénover** un million de logements, 300 bâtiments publics, et 50 millions de m² de commerces, bureaux et hôtels. Les **bâtiments neufs** construits dans Paris seront bas-carbone et à énergie positive, et la fin du chauffage au fioul est prévue pour 2030.

Deuxièmement, la Ville de Paris se fixe un objectif **zéro diesel** en 2024 et **zéro véhicule essence** en 2030. **L'usage des mobilités douces est encouragé**, notamment dans les zones à faibles émissions.

Troisièmement, le plan « Fabriquer à Paris » a pour ambition de favoriser la réimplantation de lieux de production en ville (**relocaliser 50 % de la production** sur le territoire d'ici 2050), de soutenir le développement de la logistique urbaine de proximité (FabLabs), de permettre la généralisation de l'économie circulaire ou encore d'accompagner l'émergence des filières de la ville de demain.

Afin de répondre à ces objectifs, nous assistons à l'évolution de certains métiers incluant des missions liées à la transition écologique et à l'émergence de nouveaux métiers encouragée par des changements de législation et réglementation nationales et locales (loi AGEC, plan vélo...).

En Ile-de-France, ce sont 30 000 emplois qui pourraient être créés d'ici 2030 dans les secteurs de la gestion des biodéchets, la gestion des ressources du BTP et le développement des recycleries d'après l'étude du cabinet de conseil en transition Auxilia de juin 2019.

A titre d'exemple, dans le secteur de l'éco-construction et de la rénovation énergétique, l'étude de la Fédération éco-construire prévoit a minima un besoin de recrutement de 940 personnes sur les métiers du bâtiment nécessitant des compétences spécifiques liées à l'utilisation des matériaux géo et bio sourcés d'ici 2030.

Sur le territoire de Paris - Grand Paris, l'étude « Utopies » menée en 2022, établie que **l'économie circulaire** représente un potentiel de **1 500 emplois** locaux dans la réparation et le reconditionnement des appareils électroménagers et des écrans (ordinateurs, téléphones..) à l'horizon 2027 ; et **3 000 emplois** locaux dans **la collecte, le tri, la réutilisation et la confection de vêtements en matières recyclées** à l'horizon 2030. Les secteurs du bâtiment, de l'énergie et des mobilités sont aussi porteurs d'emplois.

Le souci d'une ville plus durable, résiliente et productive exige donc de former les Parisien.ne.s à relever ces défis, quels que soient leurs niveaux de qualification.

Parce que l'anticipation de ces changements et l'adaptation des futurs acteurs de ces filières sont des conditions essentielles à la réussite de cette transition, **la Ville de Paris a créé en 2017 « ParisFabrik », un appel à projets destiné à promouvoir les formations aux métiers de la transition écologique.**



Les modalités de ParisFabrik #7

1 - Structures éligibles

Peuvent candidater les entités répondant aux conditions suivantes :

- En cas de demande de subvention auprès de la ville de Paris :

· Être doté d'une des formes juridiques suivantes : les associations, les établissements publics, les fondations, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les entreprises commerciales de l'ESS agréée solidaire d'utilité sociale (ESUS), les coopératives, les syndicats professionnels ;

· et avoir une vocation d'organisme de formation avec,

- Un numéro de déclaration d'activité (en cas de projet déposé en consortium, le NDA sera exigé uniquement pour l'organisme assurant la formation) ou une preuve de sa demande devra être indiqué dans le dossier de candidature,
- La certification Qualiopi en cas de demande d'autres financements publics (Etat, France Travail, Région, OPCO).

- En cas de demande de labellisation, sans subvention auprès de la ville de Paris :

· Être doté d'une des formes juridiques suivantes : les associations, les établissements publics, les fondations, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les entreprises commerciales, les coopératives, les syndicats professionnels ;

· et avoir une vocation d'organisme de formation avec,

- Un numéro de déclaration d'activité (en cas de projet déposé en consortium, le NDA sera exigé uniquement pour l'organisme assurant la formation) ou une preuve de sa demande devra être indiqué dans le dossier de candidature,
- La certification Qualiopi en cas de demande d'autres financements publics (Etat, France Travail, Région, OPCO).

Cas des candidatures partenariales, sous forme de consortium :

Une organisation tissant des liens multiples avec son écosystème ou un maillage d'acteurs du secteur ou du territoire mobilise souvent des expertises variées sur la formation et l'accompagnement vers l'emploi. Les candidatures en consortium participent de ce maillage et sont acceptées.

Les porteurs de projet se présentant en consortium doivent désigner un chef de file qui sera l'interlocuteur privilégié de la Ville de Paris durant l'appel à projets et la mise en œuvre du projet. Une convention de partenariat signée doit être déposée avec le projet, en amont du conventionnement avec la Ville, précisant la répartition des tâches, les engagements réciproques et contrepartie, les modalités de suivi des actions, la répartition des financements et les conditions de reversement de la subvention. Cet accord devra a minima couvrir la durée de réalisation du projet porté par les membres du consortium.



2 - Projets éligibles

A l'instar des éditions précédentes, ParisFabrik #7 vise les filières de la ville durable :

- L'éco-construction et la rénovation énergétique :
Par exemple: La réduction et revalorisation des déchets du bâtiment; la rénovation énergétique ou thermique, l'isolation des bâtiments pour réduire la consommation d'énergie, la construction avec des matériaux géosourcés ou biosourcés.
L'utilisation de techniques de modélisation numérique (BIM) est acceptée.
- La gestion des énergies renouvelables et des ressources naturelles :
Avec pour objectif la transition écologique, par exemple sur les métiers liés à l'installation, la production ou la maintenance des outils utilisant des énergies renouvelables ou de biogaz ; à la gestion et l'assainissement des réseaux de chaud et de froid et d'eaux, des équipements et installations et à la récupération des eaux de pluie.
- Les nouvelles mobilités et mobilités douces
- L'économie circulaire : réemploi, réparation, recyclage
- La fabrication artisanale, pouvant notamment inclure une dimension locale et responsable
- La fabrication numérique, en lien avec des compétences techniques à visée professionnelle.

Pour tous les secteurs, **le candidat devra présenter les actions qu'il envisage de monter pour favoriser les débouchés en emploi ou en suite de parcours de formation pour les apprenants**, en précisant notamment les métiers ciblés à l'issue de la formation, l'accompagnement vers l'emploi envisagé, les partenariats avec les entreprises et autres partenariats opérationnels développés, qui devront être détaillés dans le dossier de candidature.

Tous les projets présentés devront apporter à leurs participants les bénéfices suivants :

- La levée des freins à l'emploi, par exemple ceux liés à une faible maîtrise des compétences et savoirs de base ;
- Des compétences métiers, définies en fonction du domaine visé ;
- Une meilleure connaissance du milieu professionnel, notamment du secteur d'activité, du monde de l'entreprise, des acteurs du service public et associatif de l'emploi.

Les éléments essentiels de l'action doivent clairement apparaître dans le dossier de candidature : finalité de l'action, volumes horaires, périodicité de chacun des modules mis en place, nombre de bénéficiaires envisagés, priorités en termes de public accompagné parmi les publics cibles en infra (point 3).

Les projets doivent cibler des besoins de formation non couverts et/ou insuffisamment couverts en complémentarité avec l'offre de droit commun.

Les actions soutenues visent à proposer des parcours d'insertion vers l'emploi, favoriser l'entrée à des dispositifs de formation qualifiants, ou permettre la création d'activité. Les projets de formation peuvent ainsi être, soit :

- **pré-qualifiants** ou **qualifiants**, visant à développer tout ou partie d'une qualification professionnelle reconnue par les entreprises ou les organismes et employeurs de la filière ;



- **certifiants**, par l'intermédiaire de titres inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles ou au Répertoire Spécifique, ou de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) reconnus par les branches.

Les porteurs de projets devront privilégier des projets :

- qui s'inscrivent dans une logique de rapprochement avec les entreprises et d'associations entre acteurs,
- favorisant la montée en compétences et les parcours vers l'employabilité et l'entrepreneuriat,
- s'articulant aux dispositifs amont/aval existants (préparations opérationnelles à l'emploi, contrats en alternance...),
- faisant appel aux innovations pédagogiques : test ou expérimentation de formation encore non référencée, blended learning...
- gratuite pour les bénéficiaires, un reste à charge symbolique pourra être toléré s'il est indiqué dans le dossier de candidature.

Ne sont pas éligibles, les projets :

- Ne répondant pas à au moins l'un des thèmes de l'appel à projets,
- Se limitant au financement du fonctionnement courant des porteurs de projet,
- Ne respectant pas les critères liés aux types d'actions pouvant être soutenues,
- Visant une étude de diagnostic, de marché ou de faisabilité,
- Les projets sans lien avec le territoire parisien,

3 - Publics parisiens éligibles

Les demandeur.euse.s d'emploi sont des parisien.ne.s quel que soit leur statut dès lors qu'ils sont inscrits auprès du service public de l'emploi prioritairement :

- Le public en reconversion professionnelle de 45 ans et plus ;
- Les jeunes, notamment en décrochage ;
- Les résidents des quartiers prioritaires ;
- Les bénéficiaires du RSA ;
- Les demandeur-se.s d'emploi de longue durée ;
- Les personnes ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé.

Une attention particulière sera portée à la parité femmes-hommes dans les actions proposées.

Les formations peuvent être étendues à d'autres catégories de publics dès lors que le soutien demandé au présent appel à projets vise les demandeurs d'emploi parisiens.

Ne sont pas éligibles les projets :

- Destinés aux salariés du secteur privé (hors champs de l'IAE),
- Qui concernent moins de 10 demandeur.se.s d'emploi parisien.ne.s par an.

4 - Soutien de la collectivité parisienne

Le soutien de la collectivité peut prendre la forme d'un label, sans soutien financier, ou d'un soutien financier.:



Soutien financier sous forme de subvention :

Une subvention peut être attribuée en fonctionnement et/ou investissement pour soutenir par exemple :

En fonctionnement :

- Rémunération des intervenants de formation ;
- Charges et frais divers de gestion nécessaires pour assurer les formations présentées au présent appel à projets et dont la liste détaillée (nature et finalité) sera présentée préalablement dans le dossier de candidature.

En investissement :

Il s'agit de dépenses amortissables comptablement, pouvant être réutilisées sur plusieurs sessions de formation telles que :

- L'ingénierie pédagogique pouvant inclure la création de MOOC, d'outils et d'innovations pédagogiques à caractère durable ;
- Le financement de biens durables tels que l'équipement de locaux, du matériel dédié spécifiquement à l'offre de formation pour en accroître la capacité.

Les actions liées aux dépenses d'investissement seront réalisées par des prestataires externes au porteur chef de file du projet.

Les coûts des investissements proposés devront être maîtrisés et les solutions open source privilégiées, pour tout ou partie des projets. La Ville de Paris sera attentive aux solutions techniques déjà existantes sur le marché et se réserve le droit de ne pas soutenir des projets proches déjà financés ou existants en open source. **Les projets déposés devront prévoir les conditions de cette diffusion et des modalités du partage.**

Les réalisations à partir d'investissements immatériels, dans les solutions d'enseignements tels que les MOOC, plateformes d'apprentissage et de ressources formation, devront faire l'objet de diffusion et partagées avec d'autres organismes ParisFabrik. Ces outils auront pour vocation à bénéficier au plus grand nombre de Parisiens.

Les investissements réalisés le dernier trimestre encadré par la convention seront exclus.

La présentation du budget prévisionnel du projet devra permettre d'identifier l'affectation des montants demandés en fonctionnement et en investissement, de manière distincte. **Les demandes en investissement devront obligatoirement être accompagnées par un ou plusieurs devis au dépôt du projet sur Paris Subventions.**

Les projets devront obligatoirement faire l'objet d'un ou plusieurs cofinancements.



5 – L'appellation ParisFabrik

Les candidats souhaitant obtenir l'appellation ParisFabrik en 2024-2025, sans soutien financier, doivent également déposer un dossier de candidature et préciser les conditions permettant d'assurer la gratuité des cursus de formation pour les apprenants.

Les conditions d'utilisation de cette appellation seront précisées dans la convention.

6 – Calendrier prévisionnel

- Lancement : 18 mars 2024
- Date limite de dépôt du pré-projet (facultatif mais conseillé) par mail : 18 avril 2024
- Date limite de dépôt du projet final sur ParisAsso : 15 mai 2024
- Comité de sélection : début juillet 2024
- Conseil de Paris visé : septembre 2023 (dates prévisionnelles du 30 septembre au 3 octobre 2024)

Les candidats sont invités à manifester leur intérêt et déposer un pré-projet par courriel adressé à DAE-parisfabrik@paris.fr avant le 18 avril 2024. Toute information nouvelle ou réponse à une question apportée à l'un des candidats qui comporterait des éléments non fournis dans le présent règlement donnera lieu à la publication d'une foire aux questions sur le site internet de la Ville à l'adresse <https://www.paris.fr/appels-a-projets> (appel à projets ParisFabrik 2024).

En cas de vote favorable au Conseil de Paris, une convention de financement ou d'appellation sera signée pour une durée d'un an (octobre 2024 à octobre 2025). Les actions de formations doivent se dérouler sur la période encadrée par la convention.

7 – Sélection des projets

Un jury de sélection se tiendra afin de sélectionner les demandes et proposer des projets au vote du Conseil de Paris, en vue de l'attribution de subventions ou de l'appellation. Il sera présidé par des élu.e.s de la Ville ou leurs représentants, et composé de représentants de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, de représentants de France Travail ainsi que des personnalités qualifiées.

La qualité des projets sera évaluée au regard des critères non hiérarchisés suivants :

1) Cohérence et pertinence globale du projet :

- Ciblage des publics, secteurs et métiers définis en introduction
- Besoins clairement identifiés (potentiel d'employabilité du métier visé, publics, territoire)
- Clarté de la présentation des contenus de la formation
- Moyens matériels et humains cohérents avec les objectifs
- Complémentarité avec l'offre de droit commun



- 2) La cohérence et la faisabilité économique du projet** : justification du montant de subvention demandé, identification de cofinancements, plan de financement en cohérence avec le projet, solidité financière de l'organisme.

L'objectif visé est la gratuité des formations pour le public cible demandeur d'emploi, le budget prévisionnel devra faire apparaître la modalité d'atteinte de cet objectif. Un reste à charge symbolique est toléré et doit être mentionné dans le dossier de candidature le cas échéant. Les co-financements du projet ainsi que leur état d'avancement devront être indiqués.

- 3) L'expertise du porteur de projet** dans le secteur d'activité visé, dans la formation professionnelle ainsi que les partenariats proposés.
Si un projet a déjà été mené dans le cadre du programme ParisFabrik, une attention particulière sera portée à la qualité des bilans transmis.

4) ngénierie de parcours :

- Modalités de «sourcing» adaptées (moyens de communication, partenariats, modalités de recrutement, démarches particulières pour toucher les publics cibles de l'appel à projets)
- Capacité à prévoir des articulations avec les autres dispositifs de droit commun dans une logique de suites de parcours vers l'emploi
- Accompagnement des apprenant.e.s vers un projet professionnel
- Immersion professionnelle
- Suites de parcours et employeurs potentiels identifiés.

- 5) Le caractère innovant ou expérimental** du projet et les moyens mis en œuvre pour y parvenir, mise en avant d'innovations pédagogiques, développement des compétences douces.

8 – Modalités de réponse à l'appel à projets

Les candidatures finales doivent être transmises par voie dématérialisée, sur le [site Internet de la Ville de Paris](#) (page « Paris Asso »), **jusqu'au 15 mai 2024 inclus**. Les dossiers déposés au-delà de cette date ne seront pas examinés.

Une candidature est composée :

- **d'un formulaire de demande de subvention à remplir en ligne sur Paris Asso,**

- **de documents liés à la demande de subvention qui doivent être déposés en pièce jointe de cette demande de subvention, dont le dossier de candidature ParisFabrik#7** (la version word de ce dossier est à demander par mail à dae-parisfabrik@paris.fr), **un bilan intermédiaire pour les actions soutenues dans le cadre d'une édition ParisFabrik précédente, des devis en cas de demande de subvention d'investissement. Leur liste complète est détaillée dans le Guide de dépôt en annexe 1 du présent règlement.**



Les éléments essentiels de l'action devront clairement apparaître dans le dossier de candidature : besoins identifiés, finalité de l'action, volumes horaires et contenus, mise en œuvre pédagogique, calendrier, profils et nombre de bénéficiaires visés, suites de parcours envisageables à l'issue de la formation, partenariats, budgets, etc.

9 - Référencement

Les projets sélectionnés dans le cadre de l'AAP ParisFabrik devront être référencés sur les plateformes suivantes :

- la plateforme Dokelio <https://dokelio-idf.fr> permettant d'enregistrer l'offre de formation ParisFabrik en offre conventionnée

- la plateforme de France Travail Kairos, pour l'enregistrement des formations ParisFabrik et la mise en place des AIF, POEC ou POEI.

10 – Conventionnement et versement de la subvention

Une convention annuelle définissant les objectifs, les délais de réalisation de l'action, le montant de la subvention, les engagements de la structure et les conditions d'évaluation de l'action sera signée entre la Ville de Paris et le porteur de projet.

Le montant de la subvention attribuée, fera l'objet d'un versement unique dans le mois suivant le vote du Conseil de Paris (échancier prévisionnel : novembre 2024). Il est fortement conseillé d'attendre le passage en Conseil de Paris pour démarrer les formations.

11 – Évaluation des actions et du suivi des publics

Les bénéficiaires des subventions remettront un bilan d'activité à l'issue de l'action, ainsi qu'un bilan financier (CERFA 15059-02), dans le cadre du contrôle de l'emploi des fonds versés par la collectivité parisienne conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales. Ces documents, dont les modèles sont fournis par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, seront à déposer dans Paris Subventions (en format .pdf), en pièce jointe de leur demande ParisFabrik 2024, dans les 6 mois suivant la fin de leur action. En cas d'octroi d'une subvention d'investissement, les factures correspondant aux dépenses devront également être ajoutées dans Paris Subventions.

Les porteurs de projets n'ayant pas reçu de subvention devront déposer un bilan d'activité à l'issue de l'action dans Paris Subventions en pièce jointe de leur demande ParisFabrik 2024.

Les bénéficiaires participeront par ailleurs à toute réunion (comité de suivi, réunion de bilan...) organisée par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

Annexe 1 : Guide de dépôt d'une demande de subvention

Tout demandeur doit, préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets, **disposer d'un compte Paris Asso** ([Associations: SIMPA devient Paris Asso! - Ville de Paris](#)).

Si ce n'est pas déjà le cas, il est recommandé de créer votre compte dès maintenant.

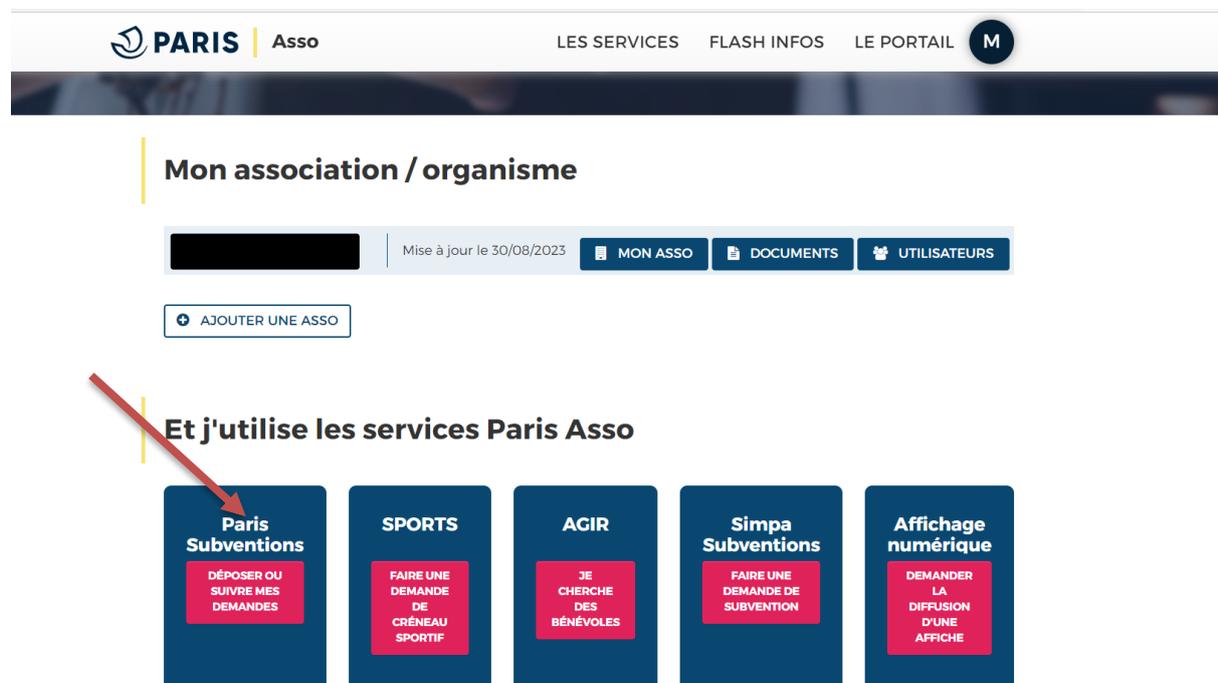
Plus d'informations sur Paris Asso : <https://www.paris.fr/pages/services-numeriques-paris-asso-6919>

1) Déposer une demande de subvention

Ce process s'adresse aux structures ayant déjà un compte Paris Asso fonctionnel.

Commencer sa demande

Sur Paris Asso, cliquez sur « Paris Subventions - Déposer ou suivre mes demandes » :



The screenshot shows the Paris Asso interface. At the top, there is a navigation bar with the Paris logo, 'PARIS | Asso', and links for 'LES SERVICES', 'FLASH INFOS', and 'LE PORTAIL'. A user profile icon with the letter 'M' is also visible. Below this, the 'Mon association / organisme' section displays a user profile with a 'Mise à jour le 30/08/2023' date and buttons for 'MON ASSO', 'DOCUMENTS', and 'UTILISATEURS'. A button labeled 'AJOUTER UNE ASSO' is also present. The 'Et j'utilise les services Paris Asso' section features five service cards: 'Paris Subventions' (with a red arrow pointing to it), 'SPORTS', 'AGIR', 'Simpa Subventions', and 'Affichage numérique'. Each card contains a red button with white text describing the service.

Service	Action
Paris Subventions	DÉPOSER OU SUIVRE MES DEMANDES
SPORTS	FAIRE UNE DEMANDE DE CRÉNEAU SPORTIF
AGIR	JE CHERCHE DES BÉNÉVOLES
Simpa Subventions	FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION
Affichage numérique	DEMANDER LA DIFFUSION D'UNE AFFICHE

Le service Subventions s'ouvre :



Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets, des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter.

Sinon, vous pouvez cliquer sur « Répondre à l'appel à projets ParisFabrik ».

Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de [Paris Asso](#)

Identité de l'association

Nom :
Sigle :
Site Web :
Numéro :
Nom :
Adresse :
Code :
Ville :
Région :

Adresse de correspondance MODIFIÉE

Adresse :
Code Postal :
Ville : PARIS
Téléphone :
Courriel :

Responsable légal

Nom :
Prénoms :
Fonction :
Téléphone :
Courriel :

Vos coordonnées individuelles

Nom :
Prénoms :
Fonction :
Téléphone :
Courriel :

Autres caractéristiques

Nombre de bénéficiaires :
Nombre de salariés :
Nombre d'adhérents :

Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par souci de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire Nationale des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste la plus récente mise à disposition des services de la Ville de Paris.

- Liste des dirigeants :
- Statuts : Enregistrés :

Si la personne qui effectue la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

Modèle de pouvoir à fournir 

[Abandonner](#) [Continuer](#)

Un rappel de vos informations administratives est proposé, veuillez vérifier que les informations sont bien à jour, sinon, vous pouvez les modifier en revenant à la page d'accueil Paris Asso.

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5) | Mathias

1 Type de subvention demandée

Votre demande vise-t-elle à financer : *

- Le fonctionnement annuel de votre structure
- Un projet ou une action en particulier
- Un ou plusieurs investissements

En fonction du type de demande, des informations et documents spécifiques vous seront demandés. Les subventions d'investissement financent les biens durables (par exemple : achat de gros matériel) et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association. Pour ce dernier type de demande des devis doivent être fournis.

Intitulé *

L'intitulé de votre demande doit permettre d'identifier facilement son objet

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | Passer à l'étape suivante

Alde

Cookies

Formulaire de demande à remplir :

La première partie du formulaire concerne votre structure. Elle sera à remplir une seule fois en cas de dépôt de plusieurs projets.

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5)

2 Information sur votre structure

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

Relations avec d'autres structures

Si votre structure est affiliée à un réseau, une union ou fédération, indiquez son nom complet (ne pas utiliser de sigle)

Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre d'emplés aérés *	Nombre de volontaires *
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Nombre de personnes mis à disposition ou détachés par une autorité Publique *	Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>

Recevoir d'aide ?

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | Passer à l'étape suivante

demandes Messages (5)

3 Informations Financières

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

La date de clôture des comptes est-elle le 31 décembre ?
 Oui Non

L'association a-t-elle perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, ou en numéraire, et en nature) sur les trois derniers exercices comptables (dont l'exercice comptable en cours) supérieur à 500 000 € ?
 Oui Non

L'association est-elle assujétie aux impôts commerciaux ?
 Oui Non

Budget prévisionnel de la Structure

Budget prévisionnel de la Structure 2024 *

2024	
CHARGES GLOBALES	2 000
PRODUITS GLOBAUX	1 300
DONT SUBVENTION VILLE DE PARIS	500

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.



GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

Je ne peux pas fournir le document

Modèle de budget prévisionnel  

Si vous ne disposez pas d'un budget prévisionnel rempli sur le modèle du compte de résultat et de la nomenclature du plan comptable des associations, merci d'utiliser ce modèle.

Présentez le budget de l'association dans ses grandes masses (produits et charges).

Le budget prévisionnel complet **de la structure** doit être déposé ici.

Vous devez ensuite fournir les comptes des années précédentes ainsi que les rapports d'activité de ces mêmes années.

Comptes précédents validés

Compléter les informations pour les deux dernières années pour lesquelles les comptes ont été validés par votre assemblée générale. Il est obligatoire de fournir vos comptes 6 mois après leur date de clôture.

	2022	2021
STRUCTURES NON GRUÉS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CHARGES		
DONT CHARGES DE PERSONNEL		
PRODUITS		
DONT AIDES PUBLIQUES		
L'ASSOCIATION A PERÇU UN MONTANT TOTAL DE DONNS EN DE SUBVENTIONS SUPÉRIEUR À 500 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DÉPENSES		
CRÉANCES		
TREASORERIE		

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter Passer à l'étape suivante

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5) | Mathias

Dernier rapport d'activité

Insérer les documents "rapports d'activité" ou justifier leurs absences

Où est-ce que le rapport d'activité ?

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNEZ

Dernier rapport d'activité *

Échec(s) attaché(s)

PDF incertaine_rfb.pdf

Année du document *

2022

Je ne peux plus accéder au document

* Champ à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Valider | Retour à l'étape précédente

Enregistrer

Aide

La deuxième partie du formulaire concerne votre projet

Les champs du formulaire de demande doivent reprendre de manière synthétique et claire les informations essentielles de votre projet. Les documents qui seront ajoutés dans cette partie concerneront le projet qui fait l'objet de la demande.

5 Objet de la demande

Descriptif de la demande

Les éléments renseignés dans les champs ci-dessous composeront une fiche de présentation synthétique du projet qui sera présentée aux élus. Vous pouvez si vous le souhaitez joindre un document de présentation complémentaire.

Objectifs * 800 caractères maximum

Présenter les objectifs liés pour votre action en les rattachant au contexte dans laquelle elle s'inscrit et aux besoins auxquels elle répond.

Description * 2000 caractères maximum

Décrivez les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis.

Bénéficiaires * 800 caractères maximum

Indiquez le nombre de personnes bénéficiaires par type de publics (caractéristiques sociales, âge, genre, résidence etc.)

Date de début * **Date de fin ***

Indiquez les dates de réalisation de l'action.

Indicateurs d'évaluation du projet * 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs liés ont été atteints ou non.

Enregistrer

Aide

Indicateurs d'évaluation du projet *

1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.



GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

Document de présentation complémentaire

5 fichiers au plus. Formats autorisés (.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx), d'un poids maximal de 10 Mo

Téléchargez ici les documents liés à votre projet:

1/ Le **dossier de candidature complété, en format word ou pdf non scanné** (la version Word est disponible auprès de dae-parisfabrik@paris.fr)

2/ Si un projet a bénéficié d'une subvention au titre de l'appel à projets ParisFabrik précédemment et que l'action est encore en cours ou terminée depuis moins de 6 mois: joindre **un bilan intermédiaire sur papier libre et la grille excel de bilan**. Ils préciseront notamment les modalités de sourcing mises en œuvre, les profils des bénéficiaires entrés en formation, l'état d'avancement de l'action, les partenariats mis en place, les ajustements envisagés le cas échéant.

3/ **Si le projet concerne plusieurs associations ou structures (consortium)** : la structure chef de file remplit la demande de subvention et dépose une **fiche descriptive** des autres structures (précisant leur statut, leur composition, leurs coordonnées et leurs activités), ainsi qu'une **convention de partenariat** précisant notamment les conditions de reversement de la subvention

4/ En cas de demande de subvention d'investissement: joindre le(s) **devis** correspondant(s) et si nécessaire un accord du bailleur

6 Pièces complémentaires



En fonction de la thématique concernée par votre demande ou de l'appel à projets auquel vous répondez, vous devez fournir des pièces complémentaires spécifiques. [Voir la liste des appels à projets.](#)

Sélectionner les documents que vous devez ajouter

- Dossier COSA (CERFA)
- Agrément ESUS
- Dossier de candidature à appel à projets
- Devis investissement
- Licence d'entrepreneur du spectacle
- Fiche technique sports de proximité
- BP établissement petite enfance
- Dotations amortissements petite enfance
- Bilan intermédiaire action n-1
- Formulaire Jeunesse
- Agréments Vacances Adaptées
- Attestations de co-construction TAP
- Convention de partenariat
- Fiche descriptive du des partenaire.s

Localisation de l'action

Votre action concerne *

- Tout Paris
 Un ou des arrondissement(s) en particulier

Moyens matériels et humains :

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites * 800 caractères maximum

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites, en mettant en avant les atouts de votre structure (patrimoine et reconnaissance dans le territoire, expériences précédentes des bénévoles et/ou salariés-e-s etc). Cette présentation doit être cohérente avec le budget du projet. Longueur recommandée : 150 mots environ.

	NOMBRE DE PERSONNES *	NOMBRE EN ETPT *
BENÉVOLES PARTICIPANTS ACTIVEMENT À L'ACTION/PROJET		
SALAIRE		
DONT EN CDI		
DONT EN CDD		
DONT EMPLOIS AIDÉS		
VOLONTAIRES (SERVICES CHARGÉS...)		

Remplir chaque case du tableau. Si vous n'êtes pas concerné, mettre un zéro.
ETPT : voir guide en ligne pour la règle de calcul des Equivalents Temps Plein.
Travaillés.

Budget prévisionnel du projet

MONTANT EN
EUROS *

TOTAL DES PRODUITS DU PROJET	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE AFFECTÉES AU PROJET	
SUBVENTION DEMANDÉE À LA VILLE DE PARIS	

Qu'est-ce qu'une contribution volontaire en nature

La subvention sollicitée de €, objet de la présente demande représente 0% du total du budget du projet

Budget prévisionnel à remplir et à déposer ci-dessous  



GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

Je ne peux pas fournir le document

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande

Quitter

Passer à l'étape suivante

Présentez le budget de l'action dans les grandes masses (Produits / Charges).

En cas de demande de subvention en fonctionnement + en investissement : indiquez seulement le montant de la demande en fonctionnement à cet endroit



Pour reprendre et finaliser une demande, ouvrir la page 'Suivre mes demandes'

Un accusé de réception vous sera envoyé. Par la suite, vous pourrez suivre l'instruction dans la rubrique « **Suivre mes demandes** ». Si l'administration vous demande de modifier des informations ou de télécharger des documents manquants, il conviendra d'ajouter tout document éventuel sans pour autant déposer une nouvelle demande.

Quelques points de vigilances :

- **Dans tous les cas :** vous devez remplir tous les champs du formulaire de demande et joindre tous les documents demandés
- **Pensez à soigner la présentation de votre action** car c'est à partir de ces éléments qu'une fiche de présentation de votre projet est réalisée pour les élu(e)s
- **Pour les projets financés au titre d'un appel à projets ParisFabrik précédent et terminés depuis 6 mois ou plus : le bilan excel et le compte-rendu financier** (Cerfa n°15059-02) de l'action sont à déposer sur Paris Asso dans le dossier de demande de subvention correspondant. Pour cela, il faut aller dans « Suivre mes demandes », sélectionner l'action concernée et cliquer sur « Ouvrir et justifier ».

Pour toute difficulté rencontrée dans l'usage de la plateforme Paris Asso, vous pouvez utiliser le formulaire de contact de Paris Asso / Subventions ou contacter l'une des 15 Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de la Ville de Paris pour prendre un rendez-vous et vous faire accompagner dans le dépôt de votre demande ou bénéficier de leurs autres services. Les coordonnées des MVAC se trouvent sur paris.fr : [Maisons de la Vie Associative et Citoyenne - Ville de Paris](#).

Le Carrefour des Associations Parisiennes, au 181 avenue Daumesnil, propose également un accueil et un accompagnement pour les associations et les porteurs de projets associatifs ainsi que des formations gratuites autour de sujets comme la connaissance des partenaires institutionnels et la gestion financière et comptable.